



*Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation, populaire et de la Vie associative*

L'agrément prévu à l'article L. 131-8 du Code du sport est délivré à la

## Fédération Flying Disc France

Remis à Paris, le 21 novembre 2012

Signature de la Ministre

Valérie FOURNEYRON

Signature du Président de la FFDF

Franck LEYGUES